

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **10 décembre 2012**

Délibération n° 2012-3423

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Pierre Bénite - Irigny

objet : Secteur d'Yvours - Aménagement - Bilan de la concertation préalable

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 30 novembre 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 12 décembre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mmes Domenech Diana, Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mmes Laurent, Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Olivier, Mme Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Barral (pouvoir à M. Crimier), Albrand (pouvoir à M. Millet), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à M. Lévêque), MM. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Dumas (pouvoir à M. Quiniou), Gléréan (pouvoir à M. Suchet), Havard (pouvoir à M. Huguet), Mme Pesson (pouvoir à M. Sécheresse), M. Turcas (pouvoir à M. Buffet), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à Mme Tifra).

Absents non excusés : M. Buna, Mme Bab-Hamed, MM. Bolliet, Giordano, Mme Pallega.

Conseil de communauté du 10 décembre 2012**Délibération n° 2012-3423**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Pierre Bénite - Irigny

objet : **Secteur d'Yvours - Aménagement - Bilan de la concertation préalable**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 novembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Les tènements fonciers du secteur d'Yvours, d'une superficie de 22,7 hectares, situés sur les Communes d'Irigny et de Pierre Bénite sont propriétés de la Communauté urbaine de Lyon depuis 1986. Les objectifs de l'opération d'aménagement sont de créer les conditions de desserte nécessaire de la zone, de réaliser une halte ferroviaire dans le cadre du renforcement du cadencement de la ligne TER Lyon-Givors, et à plus long terme de créer une zone d'activités économiques.

Par délibération n° 2012-2938 du 16 avril 2012, le Conseil de communauté a approuvé les objectifs et les modalités de la concertation préalable qui s'est ouverte, en application de l'article L 300-2 du code de l'urbanisme.

La concertation préalable s'est déroulée du 6 juin au 17 juillet 2012 selon les modalités suivantes :

- un dossier a été mis à la disposition du public aux heures habituelles d'ouverture, ainsi qu'un registre destiné à recueillir les commentaires du public :

- . à la mairie d'Irigny,
- . à la mairie de Pierre Bénite,
- . à la Communauté urbaine 20, rue du lac à Lyon 3°.

Ce dossier comprenait, notamment :

- la délibération du Conseil susvisée approuvant l'ouverture et les modalités de la concertation préalable,
- le plan du périmètre étudié,
- la notice explicative fixant les objectifs du projet,
- un cahier destiné à recueillir les observations du public.

Aucune contribution ne figure au registre déposé à l'Hôtel de Communauté ; 1 contribution figure dans le registre mis à disposition du public en mairie de Pierre Bénite et 45 contributions figurent dans le registre mis à disposition du public en mairie d'Irigny.

L'ensemble des contributions exprime un avis très favorable au projet de création de la halte ferroviaire et des infrastructures de desserte du site d'Yvours. Le public concerné est préoccupé par les problématiques de congestion routière pour accéder à Lyon, ainsi que les engorgements routiers existants au niveau de la future halte, du fait de la proximité de l'autoroute desservant Lyon (A 450 puis A 7).

L'intérêt du projet comme alternative à la voiture particulière est très nettement souligné, comme sa contribution aux objectifs de développement durable.

La fréquence à la demi-heure qui sera proposée est évoquée dans une contribution qui souhaiterait voir cette fréquence augmenter.

Les problématiques d'accès à la halte et de stationnement des vélos ont été évoquées dans 3 contributions. Il est demandé une bonne accessibilité au parking de la halte. Il est notamment demandé, dans une contribution, une desserte en transport en commun via un site propre depuis le centre d'Irigny à la halte ferroviaire.

Il a été enfin souligné l'intérêt de cette halte pour accéder à la correspondance de la ligne B du métro en gare d'Oullins (2 arrêts après Irigny-Yvours en direction de Lyon). L'ouverture du prolongement de la ligne B du métro à Oullins est prévue pour décembre 2013.

Des éléments de réponses peuvent d'ores et déjà être apportés aux problématiques soulevées :

- en matière d'accessibilité et de stationnement, le site d'Yvours sera accessible par 2 entrées distinctes pour limiter la congestion sur la RD 315 : une au nord en lien avec l'échangeur A 450 et une au sud en lien avec la RD 315,

- au niveau de l'accès par les transports en commun, une négociation avec le SYTRAL est engagée afin d'étudier la desserte du site par la ligne de bus existante. Dans le cadre des déplacements mode doux, la possibilité de garer les vélos à la halte est prévue par la mise à disposition de consignes et dispositifs d'attaches des vélos,

- en matière de desserte ferroviaire, l'augmentation du cadencement est du ressort de la Région Rhône-Alpes, autorité organisatrice des transports et ne pourra être envisagée sur le long terme que dans le cadre d'une augmentation générale des fréquences sur l'ensemble des liaisons périurbaines.

Les avis exprimés lors de la procédure de concertation ne remettent pas en cause les objectifs poursuivis par la collectivité et confirment la nécessité de mettre en œuvre le projet de création de la halte ferroviaire et des infrastructures de desserte du site d'Yvours.

Il est donc proposé au Conseil de communauté de prendre acte du bilan de la concertation ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve le bilan de la concertation préalable au projet d'aménagement du secteur d'Yvours situé sur les Communes d'Irigny et de Pierre Bénite.

2° - Décide la poursuite du projet selon les objectifs et les principes d'aménagement tels qu'ils ont été arrêtés après avoir été enrichis lors de la concertation.

3° - Clôt la concertation préalable et décide de poursuivre les études.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 12 décembre 2012.